



PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

TE46 accompagne les collectivités dans le développement des énergies renouvelables et notamment du solaire photovoltaïque, pour :

- Répondre aux objectifs : PCAET, région à énergie positive, PPE ;
- Maximiser les retombées économiques locales en se réappropriant le développement de ces moyens de production d'énergie.

Le développement du solaire photovoltaïque doit passer en priorité par des sites déjà bâtis et artificialisés, c'est pourquoi TE46 aide les collectivités sur l'identification de toitures publiques et de parkings pour l'installation de centrales en toitures ou sur ombrières (études de projets et accompagnement à la réalisation).

TE46 accompagne également au développement de centrales photovoltaïques au sol, pour des projets sur des terrains à faibles enjeux (environnementaux, patrimoniaux, agricoles...), avec un objectif de participation des collectivités et des citoyens.

En plus de l'aide technique, TE46 peut cofinancer ces installations en participant au capital des projets.



GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIE

Depuis le 1er janvier 2015, les collectivités sont dans l'obligation de mettre en concurrence leurs fournisseurs de gaz et d'électricité, dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie.

Pour aider les structures publiques du Lot à réaliser ces démarches complexes, coûteuses et fastidieuses, Territoire d'Énergie Lot s'est réuni avec plusieurs syndicats afin de proposer une solution complète et gratuite aux adhérents du groupement.

Cet accompagnement se traduit principalement par :

- La puissance de la mutualisation et de la massification d'achats d'énergie portés par le regroupement de 9 syndicats départementaux d'énergies ;
- La mise à disposition d'une application informatique permettant de centraliser et gérer l'ensemble des marchés de fourniture (Gestion des points de livraison, centralisation et contrôle de la facturation, suivi des consommations, optimisation tarifaire, ...) de chaque structure adhérente.

Territoire d'Énergie Lot vous présente son service

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



 **territoire
d'énergie
LOT**

380 rue de la rivière
46 000 CAHORS
05 65 53 33 33
contact@te46.fr



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

FDEL - TE46 (TE46) est lauréat du premier programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'efficacité énergétique), en association avec les syndicats d'énergies de l'Aveyron et du Tarn.

À travers ce programme national, porté par la FNCCR, et par EDF, TE46 souhaite accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leur patrimoine. Dans ce but, le syndicat propose un accompagnement complet pour réaliser des économies d'énergie tout en répondant aux objectifs nationaux et régionaux (Loi TECV, décret tertiaire, région à énergie positive) :

- Réalisation d'audits assortis de préconisations de travaux (plusieurs scénarios proposés) et analyses financières (analyse des coûts, subventions..);
- Accompagnement en phase travaux (aide à la rédaction des prescriptions techniques, aide au phasage et suivi des travaux) ;
- Optimisation tarifaire des contrats de fourniture d'énergie ;
- Optimisation des réglages de vos bâtiments (régulation des systèmes de chauffage et ventilation, amélioration des usages).



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Territoire d'Énergie Lot a souhaité développer un service public de la mobilité électrique afin de participer au développement du véhicule électrique sur notre territoire. Suite à l'élaboration d'un schéma départemental de déploiement, un réseau de 62 bornes a été créé. Ces bornes font parties du réseau régional REVEO, constitué avec 10 syndicats d'énergie départementaux, et les métropoles de Toulouse et Montpellier, pour un total de plus de 1000 bornes sur le territoire régional.

Le maillage de notre territoire a été établi avec pour objectif de faire bénéficier aux usagers de recharges rapides pour favoriser l'itinérance, pour répondre notamment aux enjeux touristiques de notre département.

Ce déploiement se poursuit sur notre département et TE46 accompagne les collectivités pour la mise en place de nouvelles bornes, en étant maître d'ouvrage des travaux :

- Identification et choix du site le plus adapté
- Démarches administratives (études, autorisation d'urbanisme..)
- Suivi des travaux
- Exploitation, maintenance

DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE DANS LE LOT

